



AZIMUT 360 SCCL : Rapport de gestion au 31 décembre 2021

Contenu adapté aux exigences de la loi 19/2014 sur la
transparence et la bonne gouvernance



INDEX

1. Coopérative Azimut360	3
1.1. Dénomination	3
1.2. Siège social, siège fiscal et contact	3
1.3. Forme juridique	3
1.4. Cadre juridique	4
1.5. Réglementations fiscales spécifiques	4
1.6. Règlement de la coopérative	4
1.7. Réglementations fiscales spécifiques	4
1.8. Règlement de la coopérative	5
1.9. Objet social	5
1.10. Mission de la coopérative, domaines d'action territoriaux et principes de gestion	5
1.11. Vision de la coopérative	6
1.12. Valeurs	6
1.13. Relations de réseautage	6
1.14. Politique de transparence	8
2. Entités adjudicatrices	9
2.1. Marchés publics du dernier exercice (2021)	9
2.2. Subventions publiques reçues au cours du dernier exercice	10
2.3. Contrats privés du dernier exercice	11
2.4. Contribution des contrats/subventions au chiffre d'affaires d'Azimut 360 au cours du dernier exercice (2021)	19
3. Organes et personnes	20
3.1. Organigramme	20
4. Compétences avec les différents organes	21
4.1. Membres du conseil d'administration	21
4.2. Travailleurs au 31/12/2021	21
4.3. Condition de travail	22
5. Économie et finance	22
6. Plan directeur et budget 2022	22
6.1. Plan de gestion : objectifs généraux de la coopérative 2022	22
6.2. Budget 2022	23
7. Annexes	24
7.1. Comptes annuels Azimut 360 – Année 2021	24
7.2. Certificat d'enregistrement des comptes annuels Azimut 360 – Année 2021	24

1. Coopérative Azimut360

1.1. Dénomination

Désignation: AZIMUT 360 SCCL

FNI : F65202624

1.2. Siège social, siège fiscal et contact

Siège social : Calle Escipió núm.36Bis, 3r 3a esc. B, 08023 Barcelone.

Adresse fiscale : Carrer Ferran Turné, 11, Oficines Nau Bostik, 08027, Barcelone.

Téléphone: 932171963

Adresse e-mail : info@azimut360.coop

Site Web : www.azimut360.coop

Twitter : @Azimut360coop

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/azimut360>

1.3. Forme juridique

Azimut 360 est une coopérative de travail associée à but non lucratif.

Coopérative de travail associée: celles qui associent au moins deux personnes physiques qui, par leur travail, ont l'intention de produire des biens ou de fournir des services à des tiers (*loi 12/2015, du 9 juillet, sur les coopératives – article 130*).

À but non lucratif: Statut de coopérative en tant qu'entité à but non lucratif (*loi 12/2015, du 9 juillet, sur les coopératives – article 144*).

Aux fins des appels d'offres publics, des contrats avec des entités publiques, des avantages fiscaux, des subventions et, en général, de toute autre mesure de promotion applicable, les coopératives ont le même statut que les autres entités à but non lucratif dans les règlements dont il est expressément spécifié que:

a) Les excédents de libre disposition, une fois donnés aux dotations aux fonds obligatoires, ne sont pas répartis entre les membres, mais sont destinés, par une réserve légale indivisible, aux activités de ce type de coopérative, auxquelles toutes les pertes peuvent être imputées, conformément aux dispositions de la présente loi.

b) Les fonctions de membre du conseil des gouverneurs et celles d'intervention des comptes ne sont pas rémunérées, sans préjudice du fait que les personnes qui les occupent peuvent être indemnisées pour les dépenses occasionnées par l'exercice de la fonction. S'il y a des personnes qui ne sont pas membres et qui font partie du conseil d'administration, elles peuvent être rémunérées, sans que cela modifie le statut d'entité à but non lucratif.

c) Les apports des associés au capital social, tant obligatoires que volontaires, ne peuvent pas générer un intérêt supérieur à l'intérêt légal de l'argent, sans préjudice des mises à jour correspondantes.

d) La rémunération des membres travailleurs ou, le cas échéant, des partenaires de travail et du personnel salarié ne peut dépasser 150% de la rémunération qui, selon l'activité et la catégorie professionnelle, établit la convention collective applicable au personnel salarié du secteur et du domaine correspondant.

1.4. Cadre juridique

La coopérative est soumise à la loi 12/2015, du 9 juillet, sur les coopératives de Catalogne.

1.5. Réglementations fiscales spécifiques

a) Exécution des obligations

La coopérative est à jour avec les obligations fiscales et la sécurité sociale.

b) Statut fiscal de la coopérative

Coopérative protégée fiscalement conformément à l'application de la loi 20/1990 sur le régime fiscal des coopératives.

1.6. Règlement de la coopérative

Les règlements, approuvés par l'assemblée et inscrits au Registre des coopératives, régissent le fonctionnement de la coopérative et de ses organes directeurs.

1.7. Réglementations fiscales spécifiques

a) Exécution des obligations

La coopérative est à jour des obligations fiscales et sociales.

b) Statut fiscal de la coopérative

Coopérative protégée fiscalement conformément à l'application de la loi 20/1990 sur le régime fiscal des coopératives.

1.8. Règlement de la coopérative

Les règlements, approuvés par l'assemblée et inscrits au Registre des coopératives, régissent le fonctionnement de la coopérative et de ses organes directeurs.

1.9. Objet social

Comme indiqué dans les statuts fondateurs de la coopérative, l'objet social de celle-ci est les activités d'ingénierie spécialisées dans le conseil, le développement et l'exécution de projets d'énergie renouvelable, principalement la technologie solaire photovoltaïque, ainsi que dans la diffusion et la formation technique des professionnels et des utilisateurs.

1.10. Mission de la coopérative, domaines d'action territoriaux et principes de gestion

La mission de la coopérative est de travailler à créer un monde plus durable ici et maintenant: environnemental par la transformation du modèle énergétique vers un modèle basé sur la production décentralisée et les énergies renouvelables, ce qui permet d'inverser le changement climatique; et socialement par la transformation du modèle productif, en saisissant et en partageant la responsabilité entre les travailleurs d'un coopérativisme qui permet de *déprécariser* la vie des gens et mettre l'engagement social au centre de l'économie.

Les deux sphères d'action locales de la coopérative sont considérées comme des domaines d'action, principalement la Catalogne où une grande partie des activités sont développées et où se trouve son siège, et le niveau international (avec un intérêt particulier pour les pays en développement). Au 31 décembre 2021, la coopérative a développé des activités à vocation propre dans plus de 20 pays. Les principes de gestion d'Azimut 360 sont basés sur les 7 principes coopératifs définis par l'Alliance coopérative internationale :

- Adhésion volontaire
- Gouvernance démocratique
- Participation économique
- Autonomie et indépendance
- Éducation, formation et information
- Coopération entre coopératives
- Intérêt pour la communauté

1.11. Vision de la coopérative

Nous voulons impliquer les citoyens dans le débat sur la transition du modèle énergétique, en transformant les espaces urbains et les maisons en acteurs générateurs et pas seulement en consommateurs.

Nous voulons que les citoyens puissent choisir les formes de production d'électricité commune tout en assumant une responsabilité active individuelle et collective.

Nous voulons être une référence dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie sociale tant pour les projets que pour la façon dont nous les réalisons.

Nous travaillons pour garantir tous les droits d'accès à l'électrification et aux services qui en découlent, en particulier la santé (avec un accent particulier sur l'accès à l'oxygène médical) et éducatifs. Nous promouvons des utilisations innovantes de technologies d'énergie efficaces et renouvelables qui ont un impact sur une société plus juste, égalitaire, saine, féministe et démocratique. Ils diffusent le coopérativisme comme un espace de coresponsabilité sociale, d'autonomisation personnelle et de transformation collective.

1.12. Valeurs

- Confiance et responsabilité envers les collègues.
- L'implication et l'engagement dans le projet coopératif.
- Participation démocratique à la prise de décisions fondée sur l'équité,
- Le bénéfice collectif parallèlement à l'amélioration personnelle.
- Faire face aux problèmes lorsqu'ils surviennent et persister à les résoudre.
- Proactivité et volonté de mener des propositions.
- Empathie avec les collègues, les clients, les fournisseurs et les collaborateurs.
- La recherche de rigueur, d'excellence technique et de solutions innovantes dans les projets.

1.13. Relations de réseautage

Vous trouverez ci-dessous l'adhésion aux réseaux et plateformes des mouvements sociaux de la coopérative.

Nom du réseau/de la plate-forme	Domaine thématique
---------------------------------	--------------------

Fédération des coopératives de travail associé de Catalogne www.cooperativestrellball.coop	Participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de l'entité. Collaborations dans des projets de coopération au développement
Réseau de l'économie solidaire www.xes.cat	Participation au fonctionnement interne de la XES (participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires) et au salon de l'économie sociale et solidaire que le réseau organise annuellement.
Coop57 www.coop57.coop	Participation aux assemblées ordinaires et extraordinaires de la coopérative. De même, Azimut 360 est l'une des coopératives du secteur de l'énergie qui fait partie de l'accord avec COOP57 et Som Energía pour promouvoir le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable
Pam à Pam (http://pamapam.org/ca)	Carte collaborative de la Catalogne montrant le point de consommation responsable et l'économie solidaire, une initiative du SETEM et du Réseau de l'économie solidaire (XES)
Alliance du conseil municipal de Barcelone, Som Energia i Coop57	Promotion de la production d'énergie solaire dans la ville de Barcelone: à la recherche de synergies entre le coopérativisme et la participation citoyenne, nous sommes regroupés avec l'intention de créer un outil valable à partir des principes des coopératives et de l'économie sociale pour articuler une proposition de financement, d'exécution et d'exploitation des toits de production solaire cédée par la mairie de Barcelone dans le cadre du programme de promotion de la production d'énergie solaire. La première proposition, qui se concrétiserait sur le toit du CEM Horta, a été présentée à l'Agence de l'énergie de Barcelone qui était intéressée et

	l'étude la plus détaillée est en cours avec les services juridiques de la municipalité pour la rendre viable
Pôle Coopératif pour la Transition Energétique de Barcelone	Projet collectif d'entités liées à la durabilité énergétique qui travaille à faire de Barcelone une référence énergétique promue par le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour une transition énergétique vers un modèle durable (environnemental, économique et social), distribué, plus démocratique et participatif partagé avec le marché, les coopératives, les citoyens et le monde. Le projet est promu avec 4 autres coopératives (Aiguasol, Societat Orgànica, La Col i Emelcat), une association (SEBA) et l'athénée coopératif de Barcelone (Coòpolis).

1.14. Politique de transparence

Conformément à l'article 3 - Champ d'application de la loi 19/2014 du 29 décembre sur la transparence, l'accès à l'information publique et la bonne gouvernance, les obligations de transparence établies par cette loi sont applicables aux entités privées dans les cas qui reçoivent des subventions ou des aides publiques supérieures à 100 000 euros par an.

Pour cette raison, le rapport annuel de l'organisation est fait, qui vise à se conformer aux obligations de transparence.

2. Entités adjudicatrices

2.1. Marchés publics du dernier exercice (2021)

<i>Contractant</i>	<i>Description du service contracté</i>	<i>Montant (€)</i>
<i>Hôtel de ville de Sant Boi</i>	Trois projets d'installations photovoltaïques pour l'autoconsommation	78.163,58€
<i>Hôtel de ville de Castellar del Vallès</i>	Installation photovoltaïque autoconsommation au point de vue de Castellar del Vallès	20.490,50€
<i>Hôtel de ville de Terrassa</i>	Services d'ingénierie.	1.405,55€
<i>Institut pour la diversification et les économies d'énergie</i>	Travaux d'entretien	5.195,00€
<i>Hôtel de ville de Torelló</i>	Projet d'installation photovoltaïque au CEIP Fortià	12.192,61€
<i>Consell Comarcal d'Osona</i>	Gestion de projet	5.183,53€
<i>Hôtel de ville de Senan</i>	Installation photovoltaïque autoconsommation avec accumulation	23.721,40€
<i>Hôtel de ville de Vilanova</i>	Réfection de l'installation photovoltaïque de l'Ecole de Musique	772,53€
<i>Institut Català de la Salut</i>	Installation photovoltaïque autoconsommation	11.500,61€
<i>Hôtel de ville de Pinell</i>	Projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation	1.400,00€
<i>Ajuntament de Santa Margarida i els Mojos</i>	Projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation	1.412,88€

Diputació de Barcelona

Plusieurs projets d'installations photovoltaïques pour l'autoconsommation 22.123,75€

Barcelona d'infrastructures S.A.

Services de rédaction de projets liés aux installations photovoltaïques. 3.627,80€

2.2. Subventions publiques reçues au cours du dernier exercice

Concédant	Activités	Mec	Montant (€)
INNOWIDE	SSMoContainer	Subvention Projet	30.000,00€
Mairie de Barcelone	Pratiques curriculaires des élèves	Subvention	4.000,00€
Generalitat de Catalunya	Projecteur singulier: BATEC	Subvention Projet	143 487,00€

2.3. Contrats privés du dernier exercice

<i>Contractant</i>	<i>Description du service contracté</i>
<i>Tritall S.L.</i>	<i>Projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation.</i>
<i>Charlotte Godefride</i>	<i>Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.</i>
<i>Amstrat Vega, S.L.</i>	<i>Projet d'installation photovoltaïque en autoconsommation.</i>
<i>Installations Cobra</i>	<i>Installation photovoltaïque autoconsommation.</i>
<i>Silvio Elias Marimon</i>	<i>Installation photovoltaïque autoconsommation.</i>
<i>Sistemes Avançats d'Energia Solar Tèrmica, SCCL</i>	<i>Plusieurs projets d'installations photovoltaïques pour l'autoconsommation.</i>
<i>Com. Prop. Camèlies, 7</i>	<i>Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation partagée.</i>
<i>Mungo Park, S.L.</i>	<i>Installation photovoltaïque autoconsommation.</i>
<i>MBOLO Association</i>	<i>Projets internationaux d'installations photovoltaïques.</i>
<i>José Antonio Carreras</i>	<i>Installation photovoltaïque autonome.</i>
<i>Investissements Jazzya</i>	<i>Installation photovoltaïque autoconsommation.</i>
<i>Fundació Catalana Esplai</i>	<i>Travaux d'entretien</i>
<i>Anna Lluís Gavalda</i>	<i>Installation photovoltaïque autoconsommation.</i>
<i>Travaux et services du CRC</i>	<i>Installation photovoltaïque autoconsommation.</i>

Sílvia Pelaez del Valle

Gouvernement du Ghana

Unité de recherche MRC Ouganda

Bernardo Garcia

Monica Pons

Josep Maria Vallès

CBRE GWS TECHNICAL SERVICES S.A.

Systèmes de télécommunication ADTEL

Le constructif

Jose Luis Ybot

Location et technologie

Tramvia Metropolità

Thania Jakobsen

Antoni Riudavets

Cefiner, S.L.

Susana Pons

Installation photovoltaïque autonome.

Consultation

Plusieurs installations photovoltaïques.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Plusieurs projets d'installations photovoltaïques.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Fourniture de matériel.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Travaux d'entretien

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

STEVE HANDDRELL

Anna Betlem Pons

Recherche médicale du MRC

Jose Sureda Marques

Ether Energy, S.A.

Toni Riudavets

Sodexo Iberia, S.A.

Jaime Maruny Gispert

FONDATION PROBITAS

Marc Gharbi

Asoc. Medcités Yñó

Salvador Soler Olive

Agustin Rodriguez

Fédération Gbreko Ke

Valerio Vittozzi

Cias Com 2001, S.L.

Travaux d'entretien.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Consultation

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Installation photovoltaïque autoconsommation.

Consultation

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Roger Pou Vilaseca

DJAMEL AGAOUA

Comunitat de Propietaris Camelies

FUNDACIÓ CATALUNYA

Mireia Sabates Aracil

Lydia Zimmermann

MARK DUNCAN

Tractament i Selecció

Tallers Cendra, S.A.

JOAN HERRERO

Leffield, S.L.

CELLER MAS PÒLIT

Curekids (en anglais seulement)

Andreu Pompas Alcar

La Ciutat invisible, S.

Sylvia Homs Fernande

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Critères Inmo Patrimo

Assemblages industriels

La recherche médicale

Joan Casamartina

Emmanuel Javal

Acsa-Sav-Dam UTE

FV Lesseps C.B.

Carles Couple

Josep Lluís Jiménez

Scanbio, S.A.

J Pujol Machines

Irgon Badalona, S.L.

Aitor Pons Marquès

Cristina Fernandez

Ribagi Corp, S.L

Joan Bagur Garrido

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Juan Manuel Gonzalez

Antonia Campins Pons

Qüestió d'Espai, S.L

David Thomas Renda

Isabel Grasa

Global Endico, S.L

Javier Pons Pons

Dorot Energy, S.L

DT Global IDEV Euro

Tiago Cordas

Maria Magdalena Villa

Josep Sánchez Alcaide

Fondation privée Mir

Comunitat Minera Olesana

Comunitat Propietario Camelies, 7

Anna Valls Pellicer

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Eduard Blanes Calvo

Jose Miguel Pons Pons

Enrique Macias Ribas

Miquel Hervas Vidale

Carles Miralta

Montserrat Vilarnau

Andrea Jimenez

Laura Baldovi Borràs

Ignacio Bosque Morera

David Serra Comas

Bethléem Berne Jean

Elisabet Magan Samper

Gercasa, É.C.P

Ernest Tàsias Casanoves

Toutes les énergies vertes

Sostra BVBA

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Élisabeth Margaret

Fondation bancaire

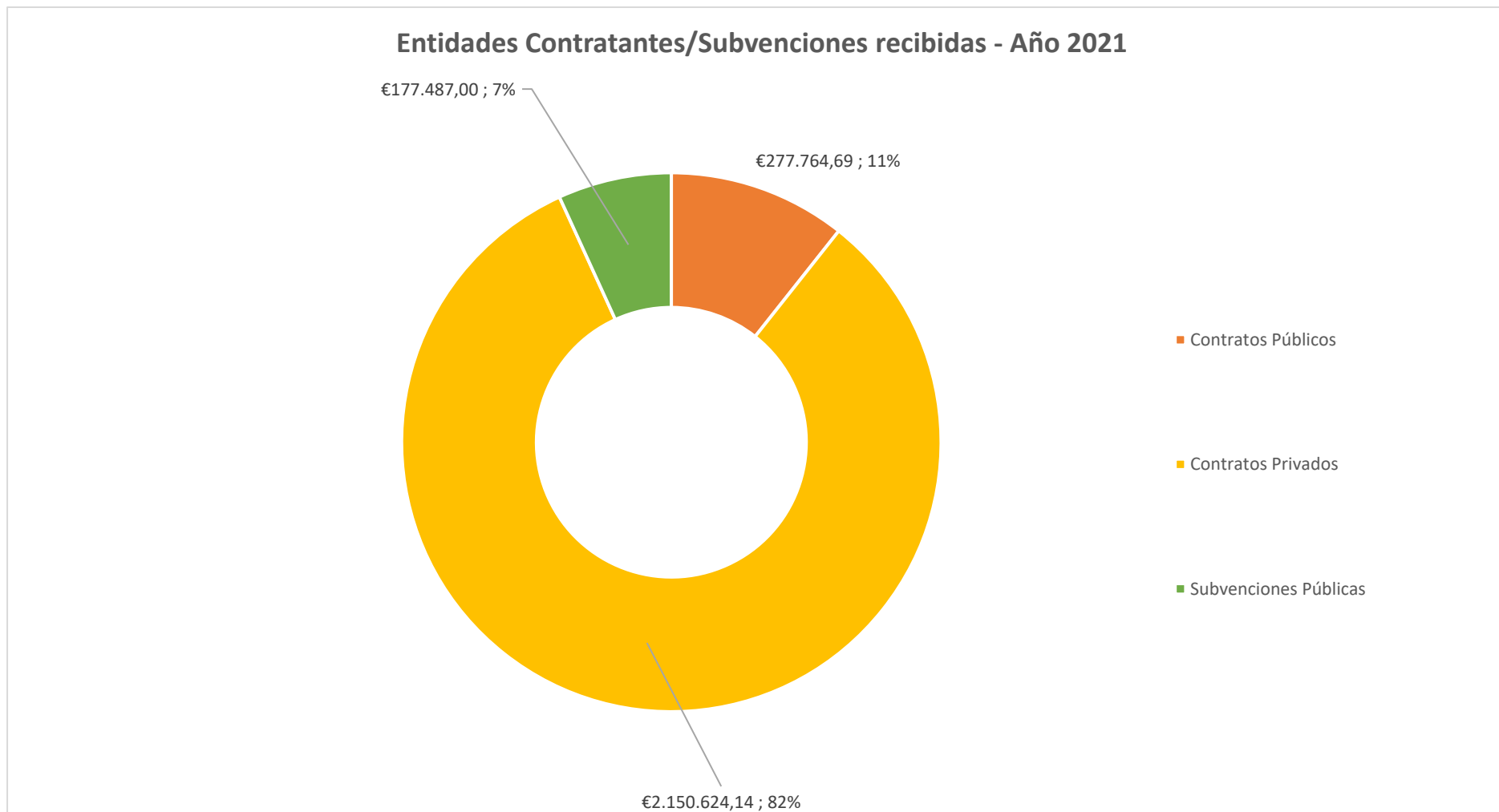
Enea Consulting SAS

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

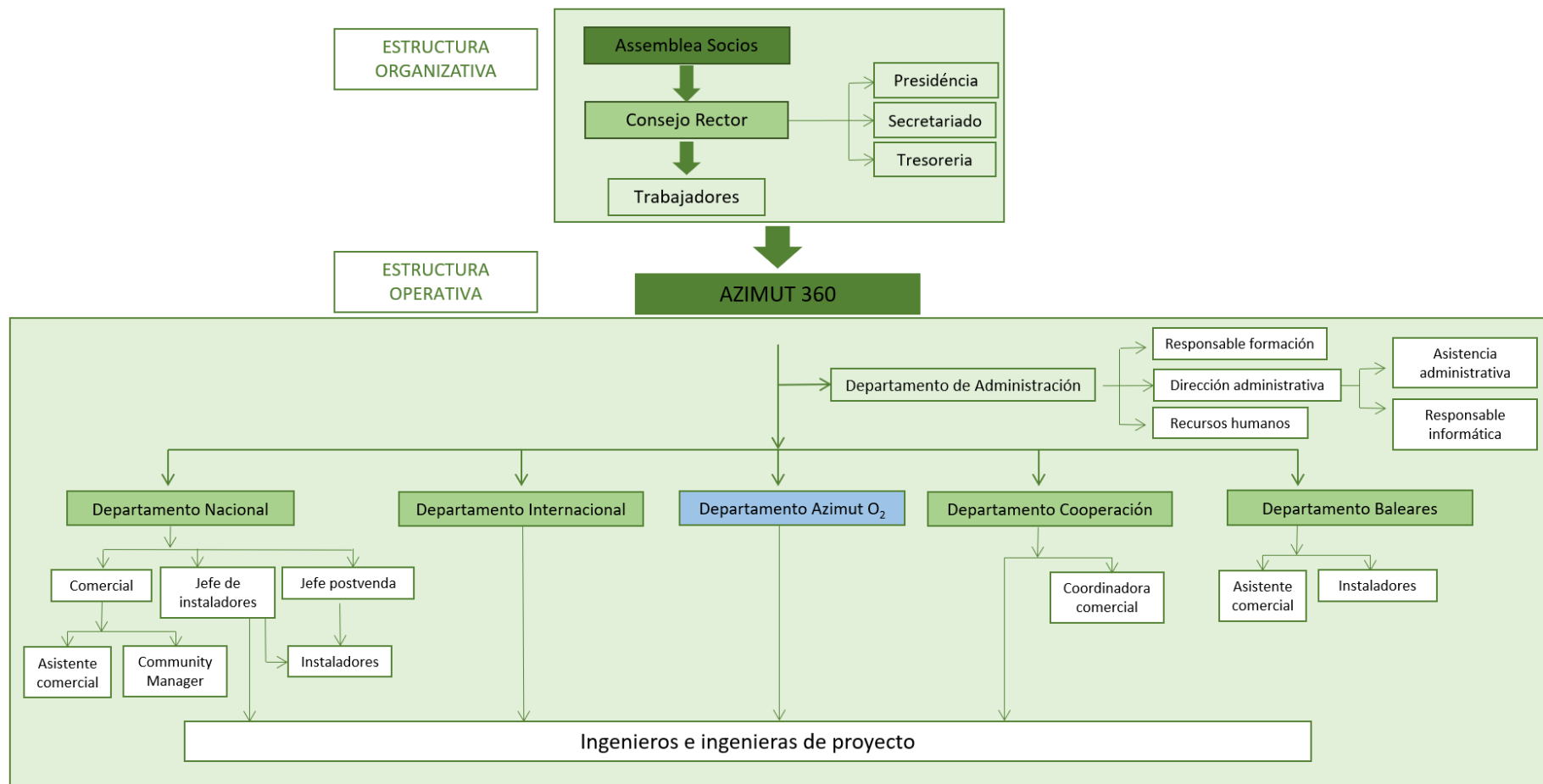
Installation photovoltaïque pour l'autoconsommation.

2.4. Contribution des contrats/subventions au chiffre d'affaires d'Azimut 360 au cours du dernier exercice (2021)



3. Organes et personnes

3.1. Organigramme



4. Compétences avec les différents organes

Membres de l'Assemblée : Ensemble des membres de la coopérative, qui prennent les décisions les plus importantes à son sujet. Chaque membre dispose d'une voix.

Conseil d'administration: Organe administratif de la coopérative, qui est responsable de la représentation et de la gouvernance de l'entreprise. Ses membres sont élus tous les 5 ans par l'assemblée générale.

Travailleurs: Professionnels organisés pour réaliser les objectifs de la coopérative, dans le cadre de son objet social.

4.1. Membres du conseil d'administration

Personne-ressource : consellrector@azimut360.coop

Nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 novembre 2021

- Président: Moisès Martínez Félix.
- Secrétaire: Mireia Gil Sánchez.
- Trésorier : Ferran Martínez Martí.

4.2. Travailleurs au 31/12/2021

Type de contrat	Description	Hommes	Femme	Total
100	Indéfini	4	1	5
200	Partielle indéfinie	1	0	1
209	Partielle indéfinie	1	0	1
289	Partielle indéfinie (75 %)	2	1	3
401	Travail à temps plein	3	2	5
501	Le travail à temps partiel (87,5 %)	5	3	8
501	Le travail à temps partiel (68,75 %)	0	0	0

502	Temps partiel temporaire	1	1	2
Effectif total 31/12/2021		17	8	25

4.3. Condition de travail

a) Réglementation du travail

Les contrats d'Azimut360 sont régis par la convention collective nationale n ° XIX des sociétés d'ingénierie et des bureaux d'études techniques.

b) Prévention des risques professionnels et surveillance médicale de la santé

Depuis 2011, Azimut 360 bénéficie des services de la coopérative SEPRA dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Un plan de prévention des risques professionnels est élaboré par le SEPR et des évaluations et des formations sur les risques professionnels sont effectuées périodiquement.

5. Économie et finance

Ci-joint en annexe 6.1 les comptes annuels légalisés d'Azimut 360, qui contiennent le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des variations des capitaux propres, ainsi que le rapport abrégé correspondant à l'année 2021.

L'annexe 6.2 contient le certificat attestant que les comptes ont été soumis au service correspondant de la Generalitat de Catalunya.

6. Plan directeur et budget 2022

6.1. Plan de gestion : objectifs généraux de la coopérative 2022

La prévision pour 2021 est de maintenir un volume d'affaires similaire à celui de 2021, mais en réduisant les dépenses afin d'augmenter la marge brute, afin que la coopérative puisse être plus résiliente face à d'éventuelles baisses d'activité économique dues à des causes telles que la pandémie de Covid19.

Les objectifs généraux passent par l'augmentation du volume de projets dans les communautés énergétiques à l'échelle nationale et l'amélioration du marketing numérique. Au niveau international et de la coopération, les projets en cours seront exécutés et de nouveaux projets seront formulés pour au moins 3 appels au niveau national et / ou régional.

6.2. Budget 2022

PRÉVISIONS 2022			
Aire	Recettes escomptées	Dépense	Marge brute
National	1.202.057€	1.010.031€	192 026€
International	600 000€	570 000€	30.000€
Coopération/Énergie et santé	521 844€	521 844€	0€
Consultation	309 472€	224 753€	84 719€
Azimut Îles Baléares	240 000€	201 600€	38 400€
TOTAUX	2.873.373€	2.528.228€	345 145€
Frais généraux			192 354€
Marge nette			152 791€

7. Annexes

7.1. Comptes annuels Azimut 360 – Année 2021

Dans l'attente de la clôture des comptes annuels au 30/06/2022

7.2. Certificat d'enregistrement des comptes annuels Azimut 360 – Année 2021

Dans l'attente de la clôture des comptes annuels au 30/06/2022